



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question écrite n° 21868

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes de février 2013 relatif aux aides à la création d'entreprise. La France est le premier pays européen en matière de création d'entreprise. Il s'en crée en moyenne 550 000 par an, selon l'INSEE soit 1 500 par jour. Cependant, en 2011, seulement 52 % des sociétés nées cinq ans auparavant étaient toujours en activité. Les entreprises présentent des caractéristiques peu favorables à leur pérennité et à leur développement : 94,3 % de celles créées en 2011 n'avaient aucun salarié, 70 % ont la forme d'entreprise individuelle. La Cour constate également que la moitié des entreprises ont été créées sans aides publiques et plus de 70 % sans accompagnement par une structure spécialisée. Elles se concentrent donc sur la phase de création, en oubliant le développement. La juridiction financière suggère de définir une stratégie d'ensemble et de renforcer le pilotage. À ce titre elle recommande à l'État de renforcer la cohérence et la coordination des activités de la caisse des dépôts et consignations et d'Oséo en matière de financement de la création mais aussi de développement des nouvelles entreprises, ce que la création de la future banque publique d'investissement (BPI) devrait faciliter. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21868

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2013](#), page 3230

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)